

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : NO. 4 FUEL OIL; LVGO

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : BTU élevée, faible viscosité, carburant résiduel lourd

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Kildair Service ULC
1000, Montée des Pionniers, bureau 110
Terrebonne, Québec, J6V 1S8 - Canada
T 450 756-8091

Distributeur

Add the name, address and tel. number of the US manufacturer or importer who operates in the US

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : 450 746-0999 ext. 300; 1-800-465-0994 ext. 300 (24/7)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Liquides inflammables, Catégorie 4
Toxicité aiguë (par inhalation:vapeur), Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Cancérogénicité, Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 2
Danger par aspiration, Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide combustible
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Nocif par inhalation
Susceptible d'induire des anomalies génétiques

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Conseils de prudence (GHS)	Peut provoquer le cancer Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, rate, moelle osseuse) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Gants de protection obligatoires En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Demander un avis médical o consulter un médecin en cas de malaise. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
----------------------------	---

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

20% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapours))

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide	Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide (A complex combination of hydrocarbons obtained by the vacuum distillation of used lubricating oil and boiling in the range of approximately 200-360°C (392-680°F).)	n° CAS: 92045-41-5	80 – 100
Fioul résiduel	Fioul résiduel Fioul résiduel; fioul lourd; [Produit liquide issu de diverses fractions de raffinerie, généralement des résidus. Sa composition est complexe et varie selon la provenance du pétrole brut.] / Fuel-oil, résiduel	n° CAS: 68476-33-5	60 – 80
Distillats moyens (pétrole), distillation directe	Distillats moyens (pétrole), distillation directe Carburant diesel ou Gazole ou Huile de chauffe légère	n° CAS: 64741-44-2	10 – 30
Distillats (pétrole), lourds de première distillation	Distillats (pétrole), lourds de première distillation Distillates, petroleum, heavy straight run / Distillates (petroleum), heavy straight-run / Distillates (petroleum) heavy straight-run / Distillats (pétrole), lourds de première distillation (A complex combination of hydrocarbons products by the atmospheric distillation of crude oil. It boils in the range of approximately 288-471°C.)	n° CAS: 68915-96-8	10 – 30

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%Poids
Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique	Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique Distillats légers (pétrole), craquage catalytique / Distillats légers (pétrole), craquage catalytique; gazole de craquage; [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 25 atomes de carbone (C9-C25)et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 400°C (entre 302 et 752°F).] Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures aromatiques bicycliques.]	n° CAS: 64741-59-9	10 – 30
Huiles clarifiées (pétrole), issues du craquage catalytique	Huiles clarifiées (pétrole), issues du craquage catalytique Huiles clarifiées (pétrole), craquage catalytique / Huiles clarifiées (pétrole), crackage catalytique; fioul lourd; [Combinaison complexe d'hydrocarbures constituant la fraction résiduelle de la distillation des produits d'un craquage catalytique. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement plus de 20 atomes de carbone (> C20) et dont le point d'ébullition est supérieur à 350°C (662°F) environ. Peut contenir 5 % ou plus, en poids, d'hydrocarbures aromatiques comportant 4 à 6 cycles accolés.]	n° CAS: 64741-62-4	10 – 30
Soufre	Soufre Soufre	n° CAS: 7704-34-9	0,1 – 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins général
- Premiers soins après inhalation
- Premiers soins après contact avec la peau
- : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des produits chimiques secs, du CO ₂ , un vaporisateur d'eau (nuage) ou de la mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et se propager au ras du sol jusqu'à une source d'ignition éloignée, provoquant un retour de flamme. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. sulfure d'hydrogène, hydrogène sulfuré. Des vapeurs irritantes.
-------------------	---

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.
- Utilisations finales spécifiques : Pas disponible.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: Noire
Odeur	: pétrole
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 250 – 550 °C / 482 - 1022 °F
Point d'éclair	: > 61 °C / > 141. 8 °F (coupelle fermée, méthode Pensky-Martens)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: < 1
Inflammabilité (solide, gaz)	: Combustible
Pression de la vapeur	: < 1 kPa (<7.5006 mm Hg) [température ambiante]
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: > 1 [Air=1]
Densité relative	: 0,9 – 1,01 @ 15.5°C /60°F
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: > 300 °C / >572 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 5,5 – 24 mm²/s / 0.055 - 0.24 cm2/s @40 °C /104 °F
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Lubricating oils, used, vacuum distilled	
Point d'ébullition	(>340 - <550 °C - at 1013.25 hPa)
Point d'éclair	(>158 - <241 °C - closed cup)

Fuel oil, residual	
Point d'ébullition	202 – 511 °C (at 1013 hPa)
Point d'éclair	> 60 °C (closed cup)
Pression de la vapeur	> 5 hPa (at 20 °C)

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Distillats moyens (pétrole), distillation directe	
Point d'ébullition	150 – 399 °C Atm. press.: 101,3 kPa Remarks on result: 'other:'
Point d'éclair	> 56 °C Atm. press.: 101,325 kPa Remarks on result: 'other:'
Pression de la vapeur	0,4 kPa Temp.: 40 °C

Distillates, petroleum, heavy straight-run	
Point d'ébullition	150 – 399 °C Atm. press.: 101,3 kPa Remarks on result: 'other:'
Point d'éclair	> 56 °C Atm. press.: 101,325 kPa Remarks on result: 'other:'
Pression de la vapeur	0,4 kPa Temp.: 40 °C

Distillates, petroleum, light catalytic cracked	
Point d'ébullition	150 – 411 °C (at 1013 hPa)
Point d'éclair	56 – 154 °C
Pression de la vapeur	4 hPa (at 40 °C)

Clarified oils, petroleum, catalytic cracked	
Point d'ébullition	202 – 511 °C Atm. press.: 1013 hPa
Point d'éclair	64 – 310 °C Atm. press.: 101,325 kPa Remarks on result: 'other:'
Pression de la vapeur	> 5 hPa (at 20 °C)

Soufre	
Point d'ébullition	444,61 °C
Point d'éclair	207 °C
Température d'auto-inflammation	232 °C
Pression de la vapeur	0 Pa (at 20 °C)

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles.

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Peut libérer des gaz inflammables. Dioxyde de soufre. Oxydes de phosphore. Oxydes d'azote. Des vapeurs irritantes.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation:vapeur: Nocif par inhalation.

NO. 4 FUEL OIL; LVGO	
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h
Toxicité aiguë inconnue	20% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapours))
Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide (92045-41-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 4480 mg/kg (Source: NLM_CIP)
Fioul résiduel(68476-33-5)	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 434 (Acute Dermal Toxicity - Fixed Dose Procedure)
CL50 inhalation rat	4,1 mg/l/4h
Distillats moyens (pétrole), distillation directe (64741-44-2)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 2,53 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Distillats (pétrole), lourds de première distillation (68915-96-8)	
DL50 orale rat	5000 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 2,53 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique(64741-59-9)	
DL50 orale rat	6790 – 7180 mg/kg (Source: EPA_HPVS)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: EPA_HPVS)
CL50 inhalation rat	5,4 g/l (Exposure time: 4 h Source: EPA_HPVS)

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Huiles clarifiées (pétrole), issues du craquage catalytique (64741-62-4)	
DL50 orale rat	4320 – 5270 mg/kg (Source: EPA_HP.V)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 434 (Acute Dermal Toxicity - Fixed Dose Procedure)
CL50 inhalation rat	> 3700 mg/m ³ (Exposure time: 4 h Source: EPA_HP.V)

Soufre (7704-34-9)	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: IUCLID)
CL50 inhalation rat	> 9,23 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
D'après les données d'essai. Espèce : Lapin – Exposition : 500 mg

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Soufre (7704-34-9)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	256 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	284 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Distillats moyens (pétrole), distillation directe (64741-44-2)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Distillats (pétrole), lourds de première distillation (68915-96-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique(64741-59-9)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	1 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	≥ 250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (animal/femelle, F1)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, rate, moelle osseuse) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Distillats moyens (pétrole), distillation directe (64741-44-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, rate, moelle osseuse) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Distillats (pétrole), lourds de première distillation (68915-96-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (foie, rate, moelle osseuse) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique(64741-59-9)	
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
NO. 4 FUEL OIL; LVGO	
Viscosité, cinématique	5,5 – 24 mm²/s / 0.055 - 0.24 cm2/s @40 °C /104 °F
Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide (92045-41-5)	
Viscosité, cinématique	13,6 – 119,6 mm²/s Temp.: '40°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Fioul résiduel(68476-33-5)	
Viscosité, cinématique	6 – 55 mm²/s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Distillats moyens (pétrole), distillation directe (64741-44-2)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Distillats (pétrole), lourds de première distillation (68915-96-8)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique(64741-59-9)	
Viscosité, cinématique	1,1 – 4,5 mm²/s Temp.: '40°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Huiles clarifiées (pétrole), issues du craquage catalytique (64741-62-4)	
Viscosité, cinématique	6 – 55 mm²/s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Soufre (7704-34-9)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide (92045-41-5)	
CL50 - Poisson [1]	79,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
CL50 - Poisson [2]	3,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [semi-static] Source: IUCLID)
Fioul résiduel(68476-33-5)	
CL50 - Poisson [1]	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: IUCLID)
CL50 - Poisson [2]	48 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique(64741-59-9)	
CL50 - Poisson [1]	7,3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
Huiles clarifiées (pétrole), issues du craquage catalytique (64741-62-4)	
CL50 - Poisson [1]	48 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
Soufre (7704-34-9)	
CL50 - Poisson [1]	866 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	169 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	121,7 mg/l Test organisms (species): other:
CL50 - Poisson [2]	< 14 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
NOEC (chronique)	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	9,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

NO. 4 FUEL OIL; LVGO	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide (92045-41-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Fioul résiduel(68476-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Distillats moyens (pétrole), distillation directe (64741-44-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Distillats (pétrole), lourds de première distillation (68915-96-8)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
Distillats (pétrole), légers issus du craquage catalytique(64741-59-9)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
Huiles clarifiées (pétrole), issues du craquage catalytique (64741-62-4)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
Soufre (7704-34-9)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NO. 4 FUEL OIL; LVGO	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Huiles lubrifiantes usées, distillées sous vide (92045-41-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	4 (at 20 °C (at pH 6.5)
Distillats moyens (pétrole), distillation directe (64741-44-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,9 – 6

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD
Le produit est réglementé comme liquide combustible (NA1993) uniquement lorsqu'il est expédié en vrac, et non réglementé s'il est expédié dans des contenants plus petits.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: NA1993
N° ONU (TDG)	: Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Liquide combustible, n.s.a. (petroleum distillates)
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non réglementé

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Combustible liquid

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III

Groupe d'emballage (TDG) : Non réglementé

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT

N° ONU (DOT) : NA1993

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : 148 - For domestic transportation, this entry directs to § 173.66 for: a. The standards for transporting a single bulk hazardous material for blasting by cargo tank motor vehicles (CTMV); and b. The standards for CTMVs capable of transporting multiple hazardous materials for blasting in bulk and non-bulk packagings (i.e., a multipurpose bulk truck (MBT)).
IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672).
T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)
TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 150

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 203

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 241

Quantités maximales DOT - Aéronef de : 60 L

passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)

Quantités maximales DOT - Aéronef cargo : 220 L

seulement (49 CFR 175.75)

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

TMD

Non réglementé

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

NO. 4 FUEL OIL; LVGO

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision	: 2025-04-16
Date d'émission	: 2025-04-16
Autres informations	: Aucun.
Préparé par	: Nexreg Compliance Inc. www.Nexreg.com



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.